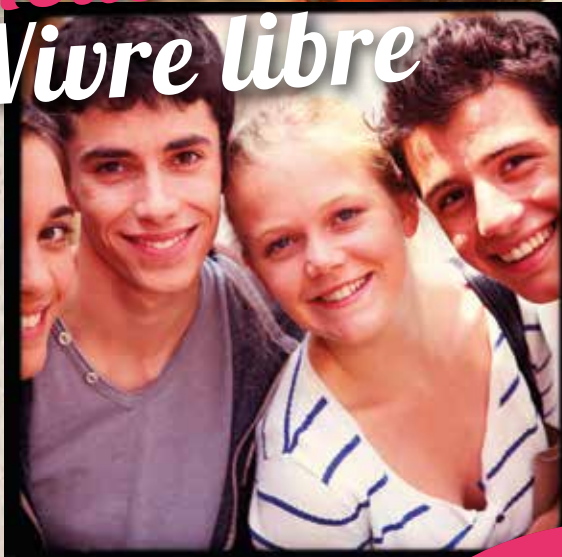


LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE 2015-2016

*Partir loin
Réussir
Vivre libre*



SMEBA

Groupe **Harmonie**

Réseau **emeVia**

La Vie en Rose



*Bienvenue
à la Smeba,
l'expert de
l'assurance
maladie des
étudiants*

Depuis plus de 40 ans, la Smeba, votre centre de Sécurité sociale étudiant, gère efficacement votre santé !

Étudiants ou bacheliers fraîchement diplômés, une nouvelle année universitaire s'annonce. En plus de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, vous allez choisir votre Sécurité sociale étudiante. Dans votre région, c'est la Smeba, mutuelle étudiante de proximité, qui va gérer votre couverture santé sur l'ensemble du territoire national, mais aussi à l'étranger, si vous envisagez une mobilité internationale. Choisir les mutuelles étudiantes de proximité, c'est avoir la certitude que vos préoccupations quotidiennes trouveront des solutions adaptées à vos besoins. C'est aussi opter pour des services de qualité et un remboursement rapide de vos frais de santé. Responsabilité, Transparence, Engagement... À la Smeba Sécurité sociale étudiante se prononce confiance....

DANS CE GUIDE :

- 4 - Sécurité sociale
- 6 - Complémentaires santé
- 8 - Assurances
- 10 - Réductions et avantages
- 12 - Solidarité & prévention
- 14 - « Mon espace Smeba »

10

BONNES RAISONS DE REJOINDRE LA SMEBA !



48 h Rapidité

C'est le délai de remboursement garanti par la Smeba. Les remboursements sont effectués par virement direct sur votre compte bancaire. La Smeba est le seul centre de Sécurité sociale étudiant qui s'engage sur ces délais de remboursement très rapides.

1 case à cocher Simplicité

Cochez la case Smeba sur le document d'affiliation remis par votre établissement ; vous êtes désormais inscrit à la Smeba.

100 Proximité

C'est le nombre de conseillers et télé-conseillers santé à votre service, tout au long de l'année dans votre ville universitaire

2 millions d'étudiants Confiance

C'est le nombre d'étudiants qui nous ont fait confiance depuis plus de 40 ans.

0 € Tiers payant national

Présentez votre carte vitale et votre carte de Tiers Payant Smeba, et n'avancez pas d'argent.

1 seule démarche Facilité

C'est votre décompte Sécurité sociale transmis directement à votre complémentaire santé.



24 h/7 j Disponibilité

Remboursements, relevé de prestations, attestation de droits sécurité sociale disponibles immédiatement sur votre espace en ligne.

4/5 Efficacité

Est la note la plus attribuée pour le fonctionnement de la carte Vitale.

900 000 emeVia Réseau national

C'est le nombre d'étudiants qui font confiance à emeVia chaque année.

160 C'est le nombre d'agences du réseau national emeVia qui vous accueillent partout en France.

99 % Engagement satisfaction

C'est le pourcentage d'étudiants qui renouvellent leur affiliation à la Smeba.

SÉCURITÉ SOCIALE

→ EN FRANCE, QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Déterminer sa situation

La cotisation à la Sécurité sociale étudiante est à régler à votre établissement (214 € en 2014-2015). Les boursiers sont exonérés de la cotisation. En cas de situation particulière : renseignez-vous auprès d'un conseiller Smeba.

Profession du parent dont vous dépendez	16 à 19 ans Né(e) entre le 01/10/1996 et le 30/09/2000	20 ans Né(e) entre le 01/10/1995 et le 30/09/1996	21 à 28 ans Né(e) entre le 01/10/1987 et le 30/09/1995
TRAVAILLEUR SALARIÉ OU ASSIMILÉ Salarié du privé, praticien ou auxiliaire médical conventionné, agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salarié agricole, Banque de France, ouvrier d'État, magistrat, CCI de Paris, Caisse des dépôts, artiste auteur, demandeur d'emploi.	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE ET GRATUITE	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE ET PAYANTE	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE ET PAYANTE
TRAVAILLEUR NON SALARIÉ OU DÉPENDANT D'UN RÉGIME SPÉCIAL Artisan, commerçant, industriel, profession libérale, EDF-GDF, RATP, mines, militaire, clerc et employé de notaire, CFE, régime des cultes, sénat, fonctionnaire international, frontaliers Allemagne, Belgique, Luxembourg.	Maintien de la Sécurité sociale DE VOS PARENTS	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE ET PAYANTE	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE ET PAYANTE
AUTRE PROFESSION DÉPENDANT D'UN RÉGIME SPÉCIAL Assemblée Nationale, marine marchande, Port autonome de Bordeaux, Comédie Française, Théâtre national de l'Opéra.	Maintien de la Sécurité sociale DE VOS PARENTS	Maintien de la Sécurité sociale DE VOS PARENTS	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE ET PAYANTE
SNCF (agent titulaire)	Maintien de la Sécurité sociale DE VOS PARENTS		

À noter : pour tous les cas particuliers, vous devez présenter un justificatif de votre situation : contrat de travail, carte européenne d'assurance maladie ou attestation provisoire, attestation de la caisse de Sécurité sociale qui vous couvre actuellement...

2. S'inscrire à la Sécurité sociale Smeba

Cochez ou indiquez Smeba
Directement depuis le site Internet de votre établissement d'enseignement supérieur, ou sur le formulaire d'inscription remis par votre établissement.

3. Transmettre à la Smeba

Votre **relevé d'identité bancaire**.
Si vous êtes né à l'étranger, envoyez un extrait d'acte de naissance, la copie du visa de votre passeport.

4. La Smeba vous rembourse...

Vos dépenses de soins en 48h et adresse votre décompte de Sécurité sociale directement à la mutuelle parentale.



Une fois votre inscription effectuée dans votre établissement d'enseignement supérieur, mettez à jour votre carte Vitale. Présentez-la chez les professionnels de santé pour être remboursé de vos dépenses de soins directement sur votre compte en **48 h !**
Votre carte Vitale vous permet également de bénéficier du **TIERS PAYANT PARTOUT EN FRANCE : plus d'avance d'argent**, la Smeba paie directement le professionnel de santé (pharmacies, cliniques, hôpital, labo...).



SANTÉ, PROXIMITÉ, SOLIDARITÉ ...

La Smeba est membre du Groupe Harmonie et partage avec l'ensemble des mutuelles du Groupe les mêmes valeurs d'écoute, d'entraide et d'accompagnement de ses adhérents.
Mutualiser nos savoir-faire, innover ensemble et échanger, c'est notre objectif pour vous assurer un conseil personnalisé et des prestations adaptées, à chaque étape importante, selon votre choix.

Smeba et Harmonie Mutuelle au service des étudiants... et de leurs parents.



→ ET À L'ÉTRANGER ?

En Europe

Deux semaines avant votre départ dans l'un des États membres de l'espace économique européen, demandez votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** et bénéficiez d'une prise en charge partielle de vos soins. Cette carte est délivrée gratuitement sur simple demande.

En cas de départ imminent, une attestation provisoire « papier » de remplacement peut vous être délivrée.

Attention : la CEAM ne permet pas de couvrir tous les risques. Soyez attentif à la législation en vigueur dans le pays visité. Renseignez-vous auprès de la Smeba.

En dehors de l'Europe

Pour le reste du monde, il n'y a pas de convention signée entre pays qui garantisse une protection sociale minimale. C'est pourquoi une assurance santé pour l'étranger reste indispensable.

Pour un remboursement à 100 % de vos dépenses de santé, souscrivez à l'une des garanties du Passeport Santé à l'Étranger.

AVANTAGES GARANTIES Passeport Santé à l'Étranger

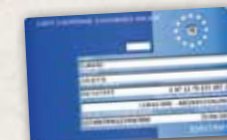
- 100 % des frais réels.
- Contact immédiat avec la plate-forme médicale depuis l'étranger.
- 1/3 payant international.
- Garantie d'assistance et de rapatriement.
- Couverture stages.
- Contrat à la carte de 1 à 12 mois.
- Attestation de souscription au contrat permettant l'obtention du visa ou de l'autorisation de séjours nécessaires dans de nombreux pays.

LES GARANTIES PASSEPORT SANTÉ À L'ÉTRANGER : EUROPE ET UNIVERSELLE

PASSEPORT SANTÉ À L'ÉTRANGER ⁽¹⁾ www.smeba.fr/pse	Garantie Europe	Garantie Universelle (monde entier)
TARIFS MENSUELS	25 €/mois	34 €/mois
Les frais de santé – maximum par garantie	50 000 €	250 000 €
Hospitalisation	100 % frais réels	
Hors hospitalisation	100 % frais réels	
Kinésithérapie	Jusqu'à 300 €/an et/ou 3 séances maxi	
Les soins dentaires d'urgence	Jusqu'à 460 €/an (31 € de franchise par sinistre)	
Les soins consécutifs à un accident :		
Auxiliaires médicaux	100 % frais réels	
Orthodontie / prothèse dentaire	Jusqu'à 460 €/an	
Soins dentaires	Jusqu'à 460 €/an	
Autres prothèses et optique	Jusqu'à 460 €/an	
L'assistance et les assurances :		
Retour anticipé de l'assuré en cas de décès ou hospitalisation d'un membre de la famille	Billet aller/retour	
L'assistance rapatriement	Frais réels	
Responsabilité civile à l'étranger / défense recours	Inclus	
Perte, vol ou détérioration de bagages	Inclus	
Assistance juridique	Inclus	
Avance de caution pénale	Inclus	

(1) Voir les détails des prises en charge dans les conditions générales et les règlements sur www.smeba.fr

AIG AIG Europe Limited, société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01486260. Siège social : The AIG Building, 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom. Succursale pour la France Tour CB21 - 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie. Adresse postale Tour CB 21-16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex. RCS Nanterre 752 862 540. AIG Europe Limited est agréée et contrôlée par la Financial Services Authority, 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS, United Kingdom. Les contrats d'assurance commercialisés en France par la succursale française d'AIG Europe Limited sont soumis à la réglementation française applicable.



COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Le régime de Sécurité sociale rembourse environ 70 % de vos dépenses de santé. Pour compléter ce remboursement, il est indispensable de souscrire à une garantie complémentaire santé. La Smeba vous propose des garanties santé et une garantie sur-complémentaire.

Pas d'augmentation en 2015 !

SMEB'1

5€ par mois.
Pour se mettre à l'abri des grosses dépenses de santé.

Théo, 22 ans, jamais malade, sur les conseils de ses parents a souscrit à la Smeb'1, pour se prémunir des éventuelles grosses dépenses imprévues.

SMEB'2

20€ par mois.
Elle couvre les dépenses de santé à 100 % du tarif de Sécurité sociale.

Léa, 24 ans, effectue tous les examens médicaux recommandés. À besoin d'une paire de lunettes pour travailler sur écran. Avec sa garantie Smeb'2, elle bénéficie d'une paire remboursée à 70 €.

SMEB'AUTONOMIE

10€ par mois la 1^{ère} année !⁽¹⁾
Elle couvre les soins les plus courants.

Alexis, en 1^{ère} année de BTS, est sujet aux petits maux de l'hiver et consulte régulièrement son médecin qui lui prescrit quelques médicaments. Il a choisi la garantie Smeb'Autonomie.

SMEB'3

34€ par mois.
Pour une prise en charge des besoins plus spécifiques.

Anaïs, 20 ans, a besoin d'une prothèse dentaire. Grâce à sa garantie Smeb'3 et au forfait de 250 €, sa prothèse est totalement prise en charge.

37€
par an

VITAMINE'S

DOPEZ LA MUTUELLE DE VOS PARENTS.

Avec la sur-complémentaire **VITAMINE'S**, améliorez la prise en charge de vos soins, en complétant le remboursement de la mutuelle de vos parents, grâce aux nombreux forfaits (médicaments, vaccination, contraception, médecine douce...).

Bénéficiez de forfaits spécifiques et adaptés à vos besoins.

Des indemnités et des forfaits supplémentaires annuels :

- 80 € pour les vaccins non remboursés par la Sécurité sociale,
- 40 € pour la prise en charge des contraceptifs féminins,
- 10 € pour les préservatifs masculins,
- 20 € de prescription pharmaceutique,
- 80 € de forfait versé en cas de fracture,
- 30 € de forfait médecine douce (ostéopathie, homéopathie, acupuncture, consultation diététicien et consultation psychologue).

+ Assurance universitaire incluse.

+ Accès à Priorité Santé Mutualiste.

+ Fonds d'entraide mutualiste.

Souscription dans votre agence ou sur votre site

www.smeba.fr/mut

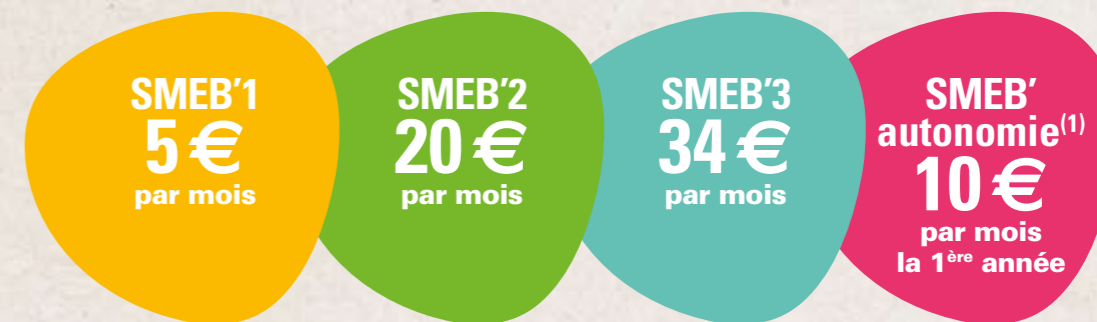


ÉCONOMISEZ 100 € SUR LE PRIX DE VOTRE COMPLÉMENTAIRE

Grâce à la Région Pays de la Loire, les étudiants domiciliés dans cette région bénéficient d'une aide de 100 € dans le cadre du Pack 15-30.

Cette aide vient en déduction des garanties **SMEB'AUTONOMIE**, **SMEB'2** et **SMEB'3**.

Rendez-vous sur le site du Conseil Régional Pays de la Loire, pour bénéficier d'une prise en charge valable pour une année.



	SMEB'1 5€ par mois	SMEB'2 20€ par mois	SMEB'3 34€ par mois	SMEB' autonomie ⁽¹⁾ 10€ par mois la 1 ^{ère} année
Remboursement des soins (sur la base de remboursement Sécurité sociale)	100 % Hospitalisation Consultations/visites généralistes Pharmacie 65 %	100 % de tous les soins sauf pharmacie à 15%	100 % de tous les soins sauf pharmacie à 15%	100 % de tous les soins sauf pharmacie à 15% et cures thermales

Les forfaits	Forfaits annuels			
	18€ ou 13,50 € (psy)/jour limité à 30 jours/an	18€ ou 13,50 € (psy)/jour illimité	18€ ou 13,50 € (psy)/jour illimité	18€ ou 13,50 € (psy)/jour illimité
Hospitalier				
Pharmacie hors prescription	15 €	20 €	30 €	15 €
Préservatifs masculins	10 €	10 €	10 €	10 €
Contraceptifs féminins		50 €	50 €	
Vaccins non remboursés y compris traitement anti-paludéens		80 €	80 €	
Fracture		80 €	80 €	
Médecine douce * dont ostéopathie et hypnose		50 €	70 €	
Dentaire **			250 €	
Optique ***		70 €	200 €	
Orthopédie			50 €	
Prothèse auditive			150 €	
Chirurgie en cas de dépassement d'actes			100 €	
Forfait retour tranquille - taxi			2 X 15 €	
Prise en charge PSC1 (premiers secours) initial ou renouvellement			30 €	
Naissance			150 €	

Soins consécutifs à un accident dans la limite de 400 %			
Visite médicale du sport 100% sur la base d'une consultation généraliste			
Consultation annuelle de prévention : 100 %			

	Avantages			
Prévention Santé Mutualiste	inclus	inclus	inclus	inclus
Fonds d'entraide mutualiste	inclus	inclus	inclus	inclus
Assistance/rapatriement		inclus	inclus	

* Liste des soins pris en charge dans le cadre des médecines douces : Ostéopathie/homéopathie/acupuncture/hypnose/consultation diététicien/consultation psychologique.
 ** Le forfait dentaire correspond exclusivement à tout type de prothèses dentaires (hors actes et soins dentaires).
 *** Forfait optique dont 150 € maxi de monture, dans la limite d'un équipement complet (2 verres et une monture) par période de deux ans, sauf mineur et évolution de la vue. Forfait pouvant atteindre 200 € dans la SMEB'2 pour des verres complexes uniquement : verres simple foyer dont la sphère est hors zone à -6,00 ou à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et verres multifocaux ou verres progressifs.
 Retrouvez le contenu détaillé des garanties dans les règlements mutualistes disponible sur smeba.fr/rubrique adhérent.
 Les médicaments remboursés par la sécurité sociale à 15 % ne sont pas pris en charge.
 (1) valable pour tout nouvel adhérent en complémentaire santé Smeba ; puis 12 € par mois.

Les niveaux de remboursement (Sécurité sociale + Mutuelle) indiqués s'appliquent aux taux, tarifs de responsabilité et conditions de remboursement de la Sécurité sociale en vigueur à ce jour, sous réserve de remboursement par ce régime, dans la limite des frais engagés, dans le respect du parcours de soins, et hors prise en charge des participations de l'assuré et des franchises prévues à l'article L322-2 § 2 et 3 du Code de la Sécurité sociale.

ASSURANCES

→ ASSURANCE UNIVERSITAIRE

La garantie indispensable tout au long de vos études. Elle vous couvre dans le cadre de votre vie privée, votre vie étudiante, vos stages, vos activités sportives, vos études... Elle est obligatoire dans le cadre de vos stages en entreprise.

Pour votre vie quotidienne : études, stages, jobs, activités

Couverture pour tous les accidents corporels, matériels ou immatériels dans le cadre de vos différentes activités. Elle est valable dans le monde entier. Elle s'inscrit dans la continuité de l'assurance scolaire, souvent obligatoire pour vos études et vos stages.

Pour vos séjours à l'étranger

Lorsque vous vous déplacez en France ou à l'étranger, vous êtes couvert en cas d'accident, de maladie ou d'hospitalisation. Vous bénéficiez également de secours sur piste banalisée de ski.



Pour résoudre vos litiges

En cas de difficulté juridique dans le cadre de la vie privée, contactez nos juristes pour obtenir des informations sur vos droits et vos obligations.



Pour poursuivre l'année en cours

En cas de décès accidentel de l'un de vos parents, la Smeba vous verse 300 €/mois jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Pour démarrer plus sereinement une nouvelle année

Vous n'avez pas pu passer vos examens pour des raisons exceptionnelles ? La Smeba prend en charge vos frais de réinscription jusqu'à 4 500 € et vous verse en plus une allocation de rentrée de 800 €.

Pour vos études et stages médicaux / para-médicaux

Vous bénéficiez d'une responsabilité civile spécifique qui couvre les stages et gardes soins jusqu'à la 4^e ou 5^e année en : médecine, pharmacie, orthophonie, kinésithérapie, dentaire, psychologie, et dans les études d'infirmier, de sage-femme, de puéricultrice, de manipulateur radio, d'ergothérapeute.

Et si... vous êtes victime d'un accident

La Smeba vous rembourse jusqu'à 4 600 € des frais réels restés à votre charge.

Et si... vous perdez vos papiers, vos clés, vos bagages, ou si on vous vole votre téléphone

La Smeba vous rembourse :

- Vos frais de reconstitution des documents officiels en cas de perte, vol ou détérioration suite à un incendie.
- Vos frais de remplacement des clés en cas de vol et de détérioration de la serrure si besoin.
- Vos vêtements, affaires de toilettes et valises en cas de vol ou de détérioration dans un incendie.
- Vos frais de communication avec votre téléphone portable suite à une utilisation frauduleuse lors d'un vol caractérisé.
- Les dommages sur votre instrument de musique suite à un accident, sur votre vélo et vos objets personnels suite à un accident sur la voie publique.

TARIFS ET AVANTAGES

***12€/an**

Pour les adhérents à une complémentaire santé Smeba ou l'assurance logement.

12€ par an soit 1€ par mois

24€/an

Si vous la souscrivez sans mutuelle complémentaire Smeba.

Gratuite pendant 3 mois

Dès cet été, bénéficiez des avantages de l'assurance universitaire gratuitement, en souscrivant dès le mois de juillet 2015. Vous serez couvert pendant 15 mois pour le prix de 12 !

3 mois offerts

Responsabilité Civile du particulier et du chef de famille : La garantie est couverte auprès de AXA France IARD - 26 rue Drouot - 75009 Paris - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances, selon la Police groupe n° 1743420304. Franchise de 91 €. Courtier S2C - 432, Bd Michelet - 13009 Marseille. SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Marseille B 395 214 646 00022 - Code APE 672 Z - N°ORIAS 07 030 727 - www.oriass.fr

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE, Union Technique d'Assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. SIREN n°444 269 682 - Siège Social : 46 rue du Moulin à VERTOU 44121.

JURIDICA - Souscrit auprès de JURIDICA (S.A. au capital de 8 377 134,03 €, RCS Versailles 572 079 150) - Siège social : 1, Place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. RCIA - Souscrit auprès de S2C432, Bd Michelet, 13009 Marseille - SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Marseille B 395 214 646 00022 - Code APE 672 Z - N°ORIAS : 07 030 727.

Pas d'augmentation en 2015 !

→ ASSURANCE LOGEMENT

ELLE EST OBLIGATOIRE SI VOUS LOUEZ UN LOGEMENT.

TARIFS

	Cotisation par an adhérent		Cotisation par an non adhérent	
	Garantie de base	Base + vol	Garantie de base	Base + vol
Chambre en cité universitaire	25 €	39 €	37 €	51 €
Chambre chez un particulier	30 €	44 €	42 €	56 €
Studio et T1	55 €	70 €	67 €	82 €
Appartement T2	79 €	96 €	91 €	108 €
Appartement T3/T4	102 €	120 €	114 €	132 €

Pour toute souscription, contactez votre agence Smeba ou connectez-vous sur www.smeba.fr/assur

→ ASSURANCE VOITURE

- Une assurance dédiée aux jeunes conducteurs ;
- Des garanties uniques adaptées aux jeunes conducteurs ;
- Des tarifs compétitifs, jusqu'à - 30 % d'économie en moyenne.
- Un coaching en ligne réalisé par Codes Rousseau (sans obligation de résultat).
- Un service interactif 100 % en ligne : DEVIS, SOUSCRIPTION, COACHING.
- Se constituer un BONUS dès ses premières années de conduite.
- Paiement par prélèvements mensuels.

Pour tous les étudiants titulaires du permis de conduire avec ou sans antécédents d'assurance, votre demande de devis directement en ligne :

www.smeba.fr/assurances/assurance-auto-et-moto.html

Avec la Smeba, pas de franchise générale*

Vos sinistres sont intégralement remboursés. La franchise, c'est la somme qui reste à votre charge après remboursement des dégâts par l'assureur.

La colocation

Les colocataires étudiants nommés au contrat sont également assurés sans cotisation supplémentaire. Ils bénéficient de l'ensemble des garanties du contrat au même titre que le souscripteur principal.

Attestation immédiate

Vous êtes assuré dès le lendemain 00h00 du jour de la souscription. L'attestation est délivrée sans délai, vous pouvez donc emménager immédiatement.

* Franchises sur les garanties : Vol et Actes de Vandalisme : 0.11 fois l'indice FFB, Catastrophes Naturelles (montant indiqué aux Dispositions Générales Vital ASSUR n°EQUVA/0600C-Juillet 2015). Indice FFB au 01/01/2015 : 930.80.



JEUNE CONDUCTEUR ASSUR, une marque de GTA SEMEUSE, filiale de Finaxy Group - 5 rue du Général Foy - 75009 PARIS - SAS au capital de 691 870 - RCS Paris 384 946 109 - N° ORIAS 07 001 754 (www.oriass.fr) et soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) : 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9. Les garanties, hors assistance, sont assurées par MGARD - SA au capital de 13 900 000 € - 752 934 083 R.C.S. Paris - Siège social : 36 rue Lafayette - 75009 PARIS. La garantie Assistance a été placée auprès de Axa Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € RCS Nanterre - SIRET 451 392 724 - N° de TVA intracommunautaire FR 81 45 13 92 724 - Siège social : 6 rue André Gide - 92320 CHATILLON.

SMEB'ASSUR : Union d'Economie Sociale de Courtage en Assurance - 46, Bd du Roi René - 49007 ANGERS CEDEX 01 - RC 36177 - SA au capital de 19 208,58 € - SIRET 383 333 432 00193 - APE 6622 Z - RCS ANGERS 383 333 432 - N° de gestion 91 b 621 - N° ORIAS 07 000 099 - www.oriass.fr. Responsabilité Civile professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512.6 et L.512.7 du code des Assurances.

Base Mobilier : Incendie, Dégâts des Eaux et Bris de Glace garantis jusqu'à 3000€, pour une Chambre, 7500€ pour un Studio ou F1, 9000€ pour un F2 et 12000€ pour un F3 ou F4. Base Mobilier : Vol garanti jusqu'à 2300€ pour une Chambre, 3750€ pour un Studio ou F1, 4500€ pour un F2 et 6000€ pour un F3 ou F4. Franchises sur les garanties : Vol et Actes de Vandalisme : 0.11 fois l'indice FFB, Catastrophes Naturelles (montant indiqué aux Dispositions Générales Vital ASSUR n°EQUVA/0600C-Juillet 2015). Indice FFB au 01/01/2015 : 930.80. Les garanties sont couvertes auprès de l'Équité - Société Anonyme au capital de 22 469 320 euros - Entreprise régie par le Code des assurances B 572 084 697 RCS Paris - Siège Social : 7 boulevard Haussmann - 75442 Paris Cedex 09. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Courtier VITAL ASSUR (Société intermédiaire d'assurances du Groupe MGEL) - Siège social 4 bis rue de Londres - 67000 Strasbourg - RC 389 426 065 00014 - APE 672Z - N°ORIAS 07 030 428 www.oriass.fr

RC VIE PRIVÉE (du tarif MRH non adhérent) : Responsabilité Civile du particulier et du chef de famille : La garantie est couverte auprès de AXA France IARD - 26 rue Drouot - 75009 Paris - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances, selon la Police groupe n°1743420304. Franchise de 91 €. Courtier S2C - 432, Bd Michelet - 13009 Marseille. SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Marseille B 395 214 646 00022 - Code APE 672 Z - N°ORIAS 07 030 727. www.oriass.fr Courtier VITAL ASSUR - 4 bis rue de Londres - 67000 Strasbourg - RCS Strasbourg B 389 426 065 00014 - Code APE 672Z - N°ORIAS 07 030 428. www.oriass.fr

Le cabinet SMEB'ASSUR, société de courtage d'assurances et ses partenaires désignés ci-dessus exercent sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09.

Profitez des réductions et avantages Smeba



LES OPTICIENS MUTUALISTES
VOTRE VUE. NOTRE PRIORITÉ.

Avoir du style sans se ruiner, c'est possible avec les Opticiens Mutualistes !

Découvrez 3 bonnes raisons de pousser la porte de l'un de nos magasins :

1. Le style ACCESSIBLE à tous

Les Opticiens Mutualistes sont ouverts à tous et proposent un large choix de montures optiques et solaires. Ray Ban, Vogue, Guess, Zadig et Voltaire, Calvin Klein..., les plus grandes marques sont disponibles dans nos magasins. Formes, coloris, matériaux, quelle que soit votre envie, vous trouverez le modèle qui vous ressemble !

2. Votre budget PRÉSERVÉ

Découvrez nos nombreux forfaits à prix malins*, des solutions idéales pour un look tendance à budget maîtrisé. Et grâce au tiers payant, vous ne faites pas l'avance de frais. Rendez-vous sur smeba.fr, rubrique bons plans, pour profiter de vos avantages exclusifs !

3. Notre vision pour vous SATISFAIRE

Parce que votre vue est notre priorité, nous sommes à votre écoute pour

vous proposer en toute transparence et sincérité, les solutions optiques les mieux adaptées à vos besoins et au meilleur prix. Les Opticiens Mutualistes sont une entreprise à but non lucratif, nous travaillons dans le respect des personnes et de leurs besoins. Nos experts vous conseilleront un équipement (lunettes ou lentilles) parfaitement adapté à votre mode de vie (travail ou loisirs sur écran, activités en extérieur, sport, etc.) et à votre personnalité. Et parce que votre satisfaction est aussi notre priorité, nous vous proposons gratuitement des garanties casse monture et verres*. Informations et coordonnées sur www.lesopticiensmutualistes.fr

*Voir détails des garanties sur www.lesopticiensmutualistes.fr ou dans votre magasin



Chèques cadeaux

Faites des achats malins dans plus de 30 enseignes, partout en France avec les chèques cadeaux Kadeos. À commander dans les agences Smeba. Liste des enseignes partenaires sur www.smeba.fr



Trouver son logement

L'assurance universitaire vous permet d'accéder gratuitement à l'ensemble des produits de la Smeba **service logement** : accédez à toutes nos offres de logements étudiants en Bretagne et Pays de la Loire sur www.smeba.fr.
Votre assurance logement à un tarif privilégié.

Smeb'habitat propose des logements étudiants dans les villes d'Angers et de Nantes.

- Service complet de la rédaction du contrat de location à l'état des lieux.
- Service de vente d'appartements à habiter ou à louer.
- Frais d'agence réduits.
- Visite et pré-réservation de votre logement sur : www.smebhabitat.fr
48, bd du roi René - 49000 ANGERS
Tél. : 02 41 20 82 81
email : smebhabitat.agence@orange.fr

Nouveau :

Résidence para-hôtelière à Angers. Renseignements sur Smeba.fr (rubrique logement).

Toute l'année, sur www.smeba.fr

- des jeux-concours pour gagner des voyages ;
- des produits high-tech ;
- des places de ciné, des dvd, etc. ;
- des avantages et réductions auprès de nos partenaires.

Renseignez-vous dans votre agence Smeba.



5 % de réduction sur les week-ends et séjours en France métropolitaine (hors transport) et sur les séjours aux Antilles et à l'étranger (transport inclus hors voyage personnalisé et pré-ou post acheminement).

+ de nombreuses offres promotionnelles.
Détails en agence et sur www.smeba.fr

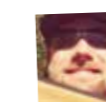
La Smeba, ce sont les étudiants qui en parlent le mieux !



Gislaine P. Je vous remercie pour les renseignements fournis. Je tiens à vous exprimer mon grand contentement concernant la Smeba. Les remboursements ont toujours été très rapides. Je recommanderai la Smeba à toute personne qui demandera mon avis !
17 juillet 2014



Edwige H. @edwige.h @Merci pour la réactivité et la rapidité de votre réponse. #Très professionnel. Nous sommes très satisfaits de la Smeba.



Martin D. Avec vous, c'est facile. 😊
7 janvier 2015



Silvana C. @silvana_c @Je vous remercie pour vos informations et je vous félicite sincèrement pour votre professionnalisme.



Isabelle L. @isabelle.l @Merci pour votre rapidité et votre professionnalisme.



Najoua E. J'ai bien reçu les informations et tiens à vous remercier pour votre efficacité. 😊
24 avril 2015



Yuanfang Z. J'ai bien reçu votre mail. Merci pour tous ces renseignements. J'apprécie beaucoup votre aide.
4 avril 2015



Cécile M. @Cécile @Je tenais à vous remercier de votre service toutes mes années d'études [...]. J'ai toujours été remboursée rapidement, même lorsque j'ai voyagé à l'étranger [...]. Tout simplement merci pour la qualité de votre service #Ne Changez rien :(((

Pour des raisons de confidentialité, la signature de ces témoignages (spontanés) n'est pas rendue publique.

VOS AVANTAGES LCL offre bacheliers réservée aux affiliés smeba

55€ OFFERTS (1) pour toute première ouverture d'un compte dépôts chez LCL. Conditions et téléchargement du chèque sur partenariat-ecole.lcl.fr

La carte bancaire LCL ISIC Mastercard®
1 €/an(2)

L'assurance des moyens de paiement
1 €/an(3)

L'offre internationale(4)
Pour 3 €/mois profitez :
• du paiement et des retraits internationaux sans frais (5)
• des virements internationaux à tarifs préférentiels

Renseignements et conditions dans les agences LCL.

DEMANDEZ PLUS À VOTRE BANQUE

Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - Société de courtage d'assurance inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878. Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 Avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex.
(1) Offre réservée aux étudiants ayant choisi la Smeba en sécurité sociale. Voir conditions dans les agences LCL. (2) Offre réservée aux étudiants majeurs ayant souscrit l'offre LCL année, 2 €/mois. Tarifs en vigueur au 01/01/2015. Carte délivrée sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL. Pour obtenir la carte LCL ISIC MasterCard, un justificatif du statut d'étudiant est obligatoire. Dans le cadre de la réglementation sur le démarchage, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat. (3) Offre réservée aux étudiants majeurs détenteurs de LCL à la carte Étudiant. 1 € la 1^{ère} année, puis 2,40 €/mois, tarif en vigueur au 01/01/2015 susceptible de variations. Le contrat d'assurance des Moyens de Paiement Sécurité est associé à Pacifica, entreprise régie par le Code des assurances. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. (4) Tarif en vigueur au 01/01/2015. Selon les conditions reprises dans le les Dispositions générales de l'offre « Virement internationaux » hors zone SEPA. Dans le cadre de la réglementation sur le démarchage, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat. (5) Sauf éventuels frais prélevés par le LCL au nom et pour le compte de la banque étrangère, indépendants de la facturation LCL ainsi que les éventuels frais de dépassement de découvert autorisé.
Offre valable sur présentation de ce document et du justificatif d'obtention du Baccalauréat.



Solidarité et prévention, deux valeurs essentielles

Première valeur mutualiste, la solidarité est mise en œuvre pour les adhérents de la Smeba dont les ressources financières sont faibles. Quant à la prévention, c'est une question de responsabilité. La Smeba se mobilise, adapte et étoffe son offre pour vous permettre de bien vivre votre vie étudiante.

→ SOLIDARITÉ

La CMU Couverture Maladie Universelle

C'est une protection complémentaire gratuite soumise à condition de ressources.
Pour bénéficier de la CMU complémentaire (CMUC) vous devez avoir :

- votre propre résidence ;
- établir une déclaration fiscale indépendante de vos parents ;
- vos revenus doivent être inférieurs à 8 645 € par an au 01/07/14 si vous êtes seul.

Pour l'obtenir, faites la demande auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Vous pouvez remplir ce dossier dans une agence Smeba. Pour n'avoir qu'un seul interlocuteur Sécurité sociale et CMUC, choisissez la Smeba.

Priorité Santé Mutualiste

Les garanties santé proposées par la Smeba permettent toutes d'avoir accès à Priorité Santé Mutualiste, créé par les mutuelles de la Mutualité Française. Appelez le **3935** et un conseiller vous écoute, vous oriente et vous informe sur une question de santé. Ce service est anonyme et gratuit. Participez à des rencontres santé organisées toute l'année sur différents thèmes. Accédez à toutes les informations en ligne sur : www.smeba.fr

L'ACS : AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vous n'avez pas droit à la CMUC ? L'aide à la complémentaire santé est peut être pour vous. Il s'agit de faciliter l'accès à une complémentaire santé adaptée aux besoins des étudiants. Le montant de l'aide diminue le prix de votre cotisation complémentaire. Il est de **200 €** pour un étudiant à partir de 16 ans. Les conditions d'attribution sont les mêmes que pour la CMU à l'exception du plafond des revenus qui doivent être inférieur à 11 670 € par an au 01/07/14.

→ ENTRAIDE

Le fonds d'entraide mutualiste Smeba

Pour les adhérents dont les ressources financières sont insuffisantes, la Smeba couvre partiellement les dépenses non prises en charge par la Sécurité sociale et la complémentaire (ex. équipement d'un fauteuil pour une personne à mobilité réduite, lunettes, prothèses dentaires, etc.). Déposez votre demande dans une agence Smeba. La commission, composée d'adhérents élus, l'examinera en toute confidentialité et prendra la décision du montant de l'aide.

→ PRÉVENTION

Des engagements concrets

La Prévention est au cœur de notre métier. Chaque jour, les équipes de la Smeba agissent pour prévenir les conduites à risques et promouvoir le bien-être de chacun.

Depuis plus de dix ans, la Smeba met en place une « enquête santé » afin de connaître la santé et le bien-être de tous les étudiants. Promouvoir la santé et agir sur le bien-être, c'est valoriser une alimentation équilibrée, prévenir et gérer le stress, mais c'est aussi : parler du sport, conseiller sur le sommeil ou sur la contraception par exemple.

Parce que plus de **35 %** des étudiants ont du mal à gérer le stress et que les trois principaux thèmes de prévention souhaités par les étudiants des régions Bretagne et Pays de la Loire sont : le stress (47 %), le sommeil (44 %) et l'alimentation (33 %) ; la Smeba répond par des engagements concrets :

- Nous intégrons dans nos garanties complémentaires de meilleurs remboursements pour les vaccins, les contraceptifs féminins, les consultations de professionnels : diététiciens-nutritionnistes, psychologues...
- Nous mettons régulièrement à disposition brochures d'informations, matériel de prévention. Par exemple : prêt aux associations étudiantes des éthylomètres électroniques lors des soirées organisées.
- Nous accompagnons les projets étudiants dans la réalisation de leurs actions ou de l'organisation de leurs événements.

Contactez votre agence Smeba ou rendez-vous sur la rubrique « prévention » de www.smeba.fr
Des fiches conseils santé et bien-être sont également disponibles sur le site : www.smeba.fr/prevention/fiches-conseils-sante-et-bienetre.html

Zoom sur les animations de la Smeba



Quelle est ma consommation d'alcool ? Lorient

Comment gérer son stress ? Rennes

Petit déjeuner. Vannes

Savoir organiser son temps.

Des actions

Nous multiplions les initiatives pour accompagner chacun de vos pas, et veiller sur votre santé afin de prévenir les risques et vous faciliter votre vie étudiante. En effet, la Smeba, acteur de santé publique, organise dans chaque ville universitaire des actions de prévention variées grâce à la présence d'étudiants-santé formés.

Promouvoir le « Bien-être »
Valoriser une alimentation équilibrée, améliorer la gestion du stress, conseiller sur le sommeil, promouvoir les activités physiques :

- organisation de petits déjeuners au sein des établissements ;
- sensibilisations à l'équilibre alimentaire ;
- sensibilisations à la gestion du stress et formations à des techniques de relaxation.

Aborder la santé sexuelle
Prévenir les étudiants sur l'exposition aux infections sexuellement transmissibles et sur la transmission du VIH et des hépatites.

- animations en agence sur des temps forts de l'année.

Conseiller sur les comportements festifs
Informers sur les consommations à risque (alcool, tabac, autres drogues) et sur l'écoute de musique amplifiée :

- stands sur l'audition et l'écoute de musiques amplifiées ;
- interventions sur l'alcool ;
- participation à des journées de prévention routière.
- parallèlement, les responsables d'agence reçoivent, accompagnent et forment des responsables d'associations étudiantes à l'organisation de soirées étudiantes.

www.smeba.fr/prevention

"Mon espace Smeba" toutes mes informations personnelles en ligne !

24h/7j

- Suivez vos remboursements.
- Éditez votre attestation Sécurité sociale.
- Commandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie.
- Suivez la mise à jour de votre carte Vitale..
- Modifiez vos coordonnées
- Contactez votre agence...

L'e-relevé

Le relevé de prestations est **mis en ligne de manière hebdomadaire**. Pratique et quasi-instantané ! Il est consultable 7j/7 et 24h/24 et archivé pendant deux ans.

L'e-relevé : c'est simple et responsable !

@ctivez votre espace Smeba, en quelques clics

1. Se rendre sur Smeba.fr, rubrique "Mon espace Smeba".
2. Cliquer sur première visite.
3. Procéder à son inscription muni de son code d'accès*.

* Celui-ci est adressé systématiquement et personnellement à l'ouverture des droits.

Et profitez immédiatement de tous les services en ligne... 7j/7 et 24h/24.



En évitant d'imprimer, vous contribuez à l'économie des ressources utilisées pour la fabrication du papier (eau, énergie, fibres).

qr code



homesmeba

Partout des agences proches de vous

■ La Smeba est la seule mutuelle étudiante qui dispose d'une agence dans cette ville.

ANGERS

• 42, boulevard du Roi René - 49000 Angers
Tél. : 02 41 20 82 82
• Agence Saint-Serge :
6, allée François-Mitterrand - 49000 Angers
Tél. : 02 41 20 82 90
angers@smeba.fr

BREST

63, rue Professeur-Langevin - 29200 Brest
Tél. : 02 98 47 87 87
brest@smeba.fr

CHOLET

Agence mobile informatisée sur le Campus de Cholet hall principal de la faculté (tous les mercredis).
cholet@smeba.fr

LA ROCHE-SUR-YON

2, place du Marché - 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 40 35 93 59*
laroche@smeba.fr

LAVAL

2, rue du Lieutenant - 53000 Laval
Tél. : 02 41 20 82 98*
laval@smeba.fr

LE MANS

• 34, av. François-Mitterrand - 72000 Le Mans
Tél. : 02 41 20 82 93*
• Agence Campus Espaces de services universitaires
av. Laënnec -
Tél. : 02 41 20 82 96*
lemans@smeba.fr

LORIENT

40, rue de Lanveur - 56100 Lorient
Tél. : 02 98 47 87 77*
lorient@smeba.fr

NANTES

7, allée Duguay-Trouin - 44000 Nantes
Tél. : 02 40 35 90 90
nantes@smeba.fr

QUIMPER

4, place de Locronan - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 47 87 80
quimper@smeba.fr

RENNES

• 31, 33 quai Chateaubriand (angle place Pasteur) - 35000 Rennes
Tél. : 02 99 78 33 66
• Agence Campus Rennes 2 - Maison des étudiants Erève
Tél. : 02 99 78 80 00
rennes@smeba.fr

SAINT-BRIEUC

2, bd Waldeck-Rousseau - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 99 78 80 05*
stbrieuc@smeba.fr

SAINT-NAZAIRE

Agence mobile informatisée au restaurant universitaire HEINLEX (tous les lundis).
Tél. : 02 40 35 90 90
stnazaire@smeba.fr

VANNES

24, rue du Lieutenant Colonel Maury - 56000 Vannes
Tél. : 02 98 47 87 73*
vannes@smeba.fr

* n° d'appel local non surtaxé

Smeba et Harmonie Mutuelle au service des étudiants... et de leurs parents.



Avec l'AGENCE MOBILE INFORMATISÉE, un conseiller local de la **Smeba** se déplace et vous accueille dans les principaux établissements d'enseignement supérieur de votre ville. Mise à jour immédiate de votre dossier santé, Sécurité sociale, carte Vitale, remboursement. Retrouvez les horaires des permanences dans les établissements sur www.smeba.fr

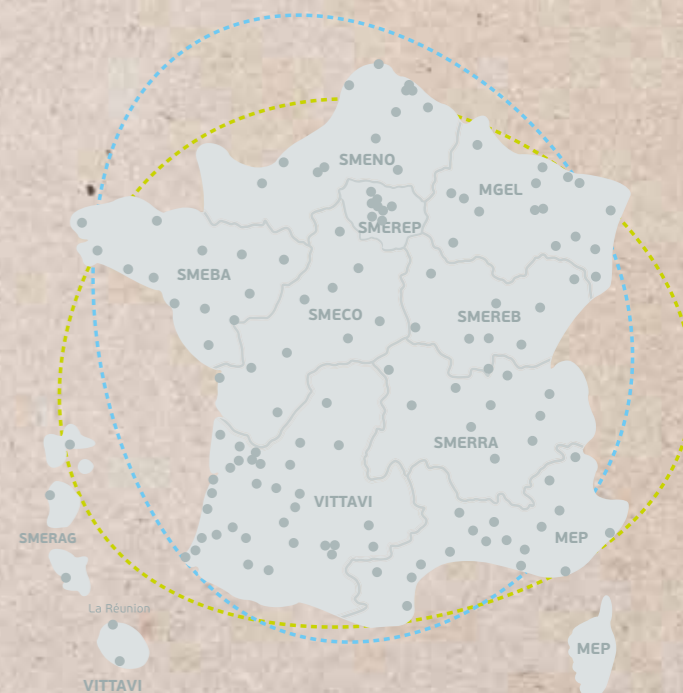
Pour accélérer la gestion de votre dossier et pour toute demande de remboursement, adressez vos courriers exclusivement à :

Smeba - BP 50705 - 49007 ANGERS Cedex 01

Pour bénéficier de la force d'un réseau national, choisissez le réseau emeVia.

Tout au long de votre cursus, bénéficiez de la qualité de service et d'un accueil de proximité sur le territoire national. Coordonnées des agences sur www.emevia.com

Plus de 160 accueils de proximité.



www.smeba.fr

www.emevia.com

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

emeVia

Le réseau national des mutuelles étudiantes de proximité
MEP | MGEL | SEM | SMEBA | SMENO | SMECO | SMEREB | SMERRA | SMEREP | SMERAG | VITTAVI

La Smeba est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° sirene 305.007.171. Siège social : 42 bd du Roi René - 49000 Angers. Elle est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française, à emeVia le réseau national des mutuelles étudiantes de proximité et à l'Union Agrume Groupe Harmonie.



DEPUIS PLUS DE 40 ANS
PLUS DE 2 MILLIONS D'ÉTUDIANTS
NOUS ONT FAIT
CONFIANCE
REJOIGNEZ LA SMEBA



Réseau **emeVia**

La Vie en Rose